



MA DIJON

AGRESSION À L'ACCUEIL MAGENTA :

JUSQU'À QUAND LA SÉCURITÉ DES AGENTS SERA-T-ELLE SACRIFIÉE ?

Dijon, le 27 août 2026

Le 24 août 2026, un événement grave aurait pu être évité.

Le lundi 24 août 2026, dans l'après-midi, une visiteuse de prison se présente à l'accueil Magenta afin d'accéder à l'établissement pour participer à une commission de discipline en qualité d'assesseur.

Lors du contrôle de sécurité, cette personne souhaite déposer ses affaires dans les casiers situés au niveau de la PEP 2. Or, une consigne de la direction impose que les effets personnels des visiteurs extérieurs soient déposés dans les casiers prévus à l'extérieur de l'établissement.

Face à cette consigne, la visiteuse manifeste un vif mécontentement. Nos collègues présents tentent alors de joindre la direction afin d'obtenir un soutien face à cette situation conflictuelle.

La direction ne se déplacera pas.

Un officier sera finalement demandé au niveau de la PEP 2.

La visiteuse ressort tant bien que mal afin de déposer ses affaires. Pendant ce temps, nos deux collègues présents doivent assurer le contrôle de deux intervenants.

C'est à ce moment qu'une **défaillance de la porte extérieure de l'accueil Magenta** permet à cette personne, particulièrement hostile et en colère, de pénétrer à nouveau dans l'enceinte de l'établissement.

Elle s'en prend alors physiquement à notre collègue.

CE N'EST PAS UNE FATALITÉ.

Cet événement est d'autant plus révoltant que les problèmes de sécurité de l'accueil Magenta sont **connus et dénoncés depuis longtemps**.

Combien de temps faudra-t-il encore d'incidents avant que la direction agisse ?

Des **caméras contrôlant l'ouverture des portes dysfonctionnent régulièrement**, laissant les images inactives pendant plusieurs dizaines de secondes, et ce à de nombreuses reprises chaque jour.

Une **porte extérieure peine régulièrement à se fermer correctement**. Combien de fois entendons-nous à l'émetteur récepteur : « *Il faut refermer la porte extérieure, je ne peux pas ouvrir* » ?

L'accueil Magenta a été créé **sans véritable effet de sas**. Est-ce réellement une conception compatible avec les impératifs de sécurité d'un établissement pénitentiaire ?

Certaines portes ne disposent d'**aucun dispositif permettant leur ouverture simultanée**. Comment un agent peut-il porter secours à son collègue lorsqu'il se trouve lui-même confronté à une situation dangereuse ?

Enfin, le **manque d'effectifs** conduit régulièrement des agents à se retrouver seuls sur ce poste, alors que sa configuration exige précisément une présence suffisante pour garantir leur sécurité.

ET APRÈS L'AGRESSION ?

Le plus choquant reste peut-être la manière dont notre collègue agressée a été considérée après les faits.

Notre collègue est blessée, marquée physiquement par les coups et en situation de détresse psychologique.

Et pourtant, alors que la direction passe de la détention à la porte d'entrée principale et constate directement son état, quelles sont les priorités ?

Un CRP à rédiger rapidement.

Et **une remarque désobligeante** adressée à notre collègue : « Vous êtes bien griffée !!!!!...Pourtant, elle n'a pas d'ongles, ELLE. »

Voilà donc le soutien apporté à notre collègue qui vient d'être agressée ?

Notre collègue, victime des faits, n'a à ce jour pas eu d'entretien avec la Direction, contrairement à l'agresseuse mise en cause.

Aucune sollicitation spontanée concernant un accompagnement psychologique.

Et, en parallèle, des appels répétés concernant les comptes rendus professionnels.

Pour l'UFAP UNSA Justice, ce fonctionnement est tout simplement inacceptable.

LA SÉCURITÉ DES AGENTS N'EST PAS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT !

Le bureau local UFAP UNSA Justice refuse que nos collègues soient laissés seuls face aux conséquences de décisions prises sans concertation et face à des problèmes matériels signalés à de multiples reprises.

Si cet événement est survenu le 24 août, **il ne peut pas être considéré comme un simple accident isolé.**

Il est le résultat d'une succession de dysfonctionnements matériels, organisationnels et humains qui auraient dû être traités bien avant qu'un agent ne soit agressé.

Nous refusons d'attendre qu'un collègue soit gravement blessé pour que des mesures soient enfin prises.

L'UFAP UNSA JUSTICE EXIGE :

- La sécurisation immédiate de l'accueil Magenta et de ses accès.
- La réparation définitive des dispositifs de contrôle et de fermeture des portes.
- Le rétablissement d'un fonctionnement fiable des caméras.
- Une réflexion urgente sur la configuration et l'absence de véritable sas.
- La mise en place de dispositifs permettant aux agents d'ouvrir les accès nécessaires lorsqu'un collègue est en difficulté.
- Des effectifs permettant de ne pas laisser régulièrement un agent seul sur ce poste.
- Une véritable prise en charge des personnels victimes d'agression.
- Le respect des procédures médicales et administratives applicables après une agression.
- La mise en place systématique d'un accompagnement psychologique lorsque l'agent le souhaite.
- Une véritable écoute des personnels et une concertation avec leurs représentants.

LES AGENTS ONT DES DROITS !!!!!

Le bureau local UFAP UNSA Justice rappelle également à la direction que les agents disposent d'un **délai réglementaire de 48 heures pour établir leur compte rendu professionnel.**

La pression exercée sur un agent venant d'être agressé pour obtenir immédiatement un compte rendu ne saurait se substituer à sa prise en charge et à son état de santé.

Un agent agressé doit d'abord être protégé, soigné et accompagné.

NOTRE SOUTIEN À NOS COLLÈGUES

Le bureau local **UFAP UNSA Justice** adresse son soutien à l'ensemble des collègues présents lors de cet événement et souhaite un **prompt rétablissement à notre collègue blessée.**

Nous rappelons également à tous nos collègues que **si vous ressentez le besoin d'un soutien psychologique après cet événement, vous pouvez en faire la demande.**

Notre organisation se tient également aux côtés de notre collègue blessée et restera disponible pour l'accompagner dans **toutes ses démarches administratives**, si elle le souhaite.

ÇA SUFFIT !!!!!

La sécurité des personnels pénitentiaires ne peut plus attendre.

Les dysfonctionnements sont connus.

Les alertes ont été données.

Un agent a été agressé.

Combien de temps faudra-t-il encore attendre avant que la direction prenne enfin ses responsabilités ?

Le bureau local.